

Réunion du mardi 8 mars 2022

Forges-les-Bains

PRESENTS :

Avec voix délibérative

- M. ROUHAUD Bonnelles
- M. QUINIO Boullay-les-Troux
- M. LE SAULNIER Bullion
- M. BERQUET CA Versailles Grand Parc
- M. SEIGNEUR CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. GOURLAN CA Rambouillet Territoires
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. DUPONT Châteaufort
- Mme ARNOULD Chevreuse
- M. ROGER Choisel
- M. EZAT Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines
- M. REGNAULT Conseil régional Ile-de-France
- Mme COLLINO Forges-les-Bains
- Mme BRILHAC Gambais
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- Mme RAMAIN-SOUDANNE Grosrouvre
- M. LE QUERE La Celle-les-Bordes
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- M. EGEE Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BASTIERE Le Perray-en-Yvelines
- M. FOURNIER Le Tremblay-sur-Mauldre
- M. TEMOIN Les Bréviaires
- M. LUBRANESKI Les Molières
- Mme METREAU Montfort l'Amaury
- M. BODIN Raizeux
- M. VERCRUYSSSE Saint-Forget
- M. LAFONT Saint-Lambert-des-Bois
- M. BAVOIL Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme VACHER Saint-Rémy-l'Honoré
- M. VIVAT Vaugrigneuse

Ainsi que :

M. SELLIER (Forges-les-Bains), Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc).
Et l'équipe du Parc.

Absents excusés :

- M. DUCROCQ Bazoches-sur-Guyonne
- M. HOUILLON CASQY
- M. BARDIN Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. GARESTIER Conseil départemental des Yvelines
- Mme PIGANEAU Conseil régional Ile-de-France
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France
- M. ANDRUSZKOW Galluis
- M. BOYE Jouars-Pontchartrain
- Mme ORAIN Lévis-Saint-Nom
- M. GUYARD Magny-les-Hameaux
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- Mme PIGASSE Poigny-la-Forêt
- Mme MERELLE Rochefort-en-Yvelines
- M. BEDOUELLE Saint-Lambert-des-Bois
- M. BENMUSSA Senlisse
- M. POULON Sonchamp
- M. BEAL ONF
- M. BRAN ONF
- M. LAFLECHE SARRAF
- Mme ROSSI-JAOUEN CESER

Pouvoirs :

Mme PIGANEAU	à	M. DUPONT
M. HOUILLON	à	M. BAVOIL
M. LOMMIS	à	M. BAVOIL
M. BOYE	à	M. BOURNAT (jusqu'à son départ)
Mme DARCOS	à	M. BOURNAT (jusqu'à son départ)
M. POULON	à	M. PASSET
Mme ORAIN	à	M. PASSET
M. BENMUSSA	à	M. SEIGNEUR
Mme PIGASSE	à	M. FOURNIER
M. BOURNAT	à	M. FOURNIER

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Etienne DUPONT est désigné secrétaire de séance

2. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 1^{er} février 2022

Adopté à l'unanimité

3. Budget Primitif 2022

Annexe 1 : Budget primitif 2022

Annexe 2 : Note explicative BP 2022

Annexe 3 : Section de fonctionnement - état de réalisation des programmes

Annexe 4 : Section d'investissement - état des prévisions des opérations dépenses

Annexe 5 : Opérations nouvelles

Annexe 6 : Tableau des effectifs

Adopté à l'unanimité

4. Election d'un second représentant pour la Fédération des Parcs

Lors du Comité syndical de décembre dernier, Mme Anne Cabrit a été désignée comme représentante au sein de la Fédération des Parcs. Il s'avère qu'en tant que Présidente, elle y siège d'office. Le Parc doit donc désigner un autre membre du Comité pour siéger à l'Assemblée Générale de la Fédération des Parcs naturel régionaux de France.

Candidats : M. BAVOIL (Saint-Rémy-lès-Chevreuse), M. LE SAULNIER (Bullion).

Il est demandé un vote à bulletin secret

Monsieur BAVOIL est élu par 25 voix contre 16 voix à Monsieur LE SAULNIER

5. Obtention d'un agrément pour le recrutement de services civiques

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse a été retenu à l'issue d'un appel à projet de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) pour accompagner techniquement et financièrement 10 communes dans la mise en œuvre d'un atlas de la biodiversité communale. Ce projet d'atlas de la biodiversité communale s'inscrit dans le contexte de la Charte 2011 – 2026 du Parc. Celle-ci prévoit que le Parc, ses communes et intercommunalités, ses partenaires institutionnels et socioéconomiques, les habitants participent à la mise en œuvre d'un dispositif de connaissance partagée de la biodiversité, dans le but de mieux la prendre en compte pour mieux la préserver.

Les 10 communes qui s'engagent volontairement dans un atlas de la biodiversité communale ont pour objectifs : d'approfondir les connaissances de la biodiversité par taxon et milieu sur leur territoire communal ; d'éveiller, sensibiliser, mobiliser les élus, les habitants et les acteurs socio-économiques à la biodiversité ; d'identifier ou préciser les enjeux spécifiques liés ; de faire en sorte que l'ensemble des acteurs publics et privés, les habitants s'approprient ces enjeux locaux de la biodiversité et les prennent en compte ; de conseiller, accompagner ces publics dans l'émergence et la réalisation de projets de planification, de gestion ou d'aménagement d'espaces.

Le projet financé par l'OFB prévoit, en complément de l'équipe du Parc, qui est mobilisée pour encadrer et accompagner les communes, le recours à deux services civiques affectés à la mission Nature Environnement, à raison d'un service civique pour 12 mois consécutifs sur une période totale de 2 ans. Leur recrutement s'effectuera au plus tôt, dès l'obtention de l'agrément par le PNR.

Les services civiques dans le domaine de l'environnement

Dérèglements climatiques, menace de la biodiversité, expansion des déchets non recyclables, pollution des sols et de l'air...plus que jamais, l'avenir de la planète est au cœur de toutes les préoccupations. Les

missions de Service Civique dans le domaine de l'environnement prennent la mesure de l'urgence et donnent aux jeunes volontaires le cadre et les moyens d'agir à leur échelle pour que le regard que portera le monde de demain sur celui d'aujourd'hui ne soit pas celui du regret.

Le premier pas vers un avenir meilleur consiste à éduquer les citoyens d'aujourd'hui et de demain au respect de notre bien commun, l'environnement. Dans ce domaine, les volontaires en mission de Service Civique participeront à l'organisation d'actions de terrain, d'animations et d'évènements favorisant la connaissance, le développement et la préservation de la biodiversité. Ils iront ainsi à la rencontre des habitants dans leur commune, des élèves et des enfants dans les écoles, les centres de vacances et de loisirs, pour les sensibiliser à la reconnaissance et à la protection de la biodiversité. La formalisation d'outils d'information, au sein des communes dans lesquelles ils mèneront leurs missions, leur permettra de faire passer des messages à destination d'un public plus large.

Cadre réglementaire

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société. Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Adopté à l'unanimité

6. Convention annuelle, programme d'action 2022 ALEC SQY (Annexe 7)

Il est proposé de remettre en place une permanence à la Maison du Parc 0,5 jour/semaine à partir de mars 2022. Ce partenariat permettra de travailler sur les thématiques suivantes : Décret éco-tertiaire, Plateforme OPERAT, Guichet technique des communes du Parc, Mobilisation des communes Pollution lumineuse + stagiaire en commun avec la mission architecture pour la mobilisation des professionnels de l'éco-construction.

- Cout = 20 000 €

Ce service s'appliquera-t-il aux habitants de l'Essonne ?

Pourquoi un traitement différencié pour les communes de l'Essonne ?

Des précisions seront apportées au prochain comité syndical.

Adopté à la majorité

1 abstention (Mme COLLINEAU), 1 vote contre (M VIVAT)

7. Attribution des aides validées par la commission restreinte *Architecture, Urbanisme et Paysage* du 28 février 2022

Alignement d'arbres – Fontenay-les-Briis

La commune sollicite une aide du PNR au titre de l'aide 2.3 « Travaux de Mise en valeur paysagère des espaces publics », afin de remplacer des arbres d'alignement sur la rue de la Tourelle et l'allée des Marronniers. 9 érables planes et champêtres seront plantés par les services techniques municipaux.

- Montant des travaux (fourniture) : 4 890,60 €
- Aide du PNR (70%) : 3 423,42 €

Adopté à l'unanimité

8. Attribution des aides validées par la commission restreinte *Tourisme, liaisons douces et déplacements durables* du 17 février 2022

Aide à l'acquisition de 15 appuis vélo par la commune de Saint-Rémy-l'Honoré

La commune de St Rémy l'Honoré a la volonté de promouvoir les déplacements à vélo sur sa commune et souhaite dans ce cadre acquérir du mobilier pour le stationnement des vélos.

Elle souhaite installer 15 arceaux vélos sur les sites stratégiques de la commune (école, gymnase, épicerie/auberge) et ainsi favoriser la pratique du vélo par ses habitants dans leurs déplacements quotidiens.

Cette acquisition s'élève à un montant global de 4516,65€ H.T.

- Taux de subvention : 50 %
- Montant de subvention du Parc : 2 258 €

Aide à l'acquisition de 16 appuis vélo par la commune de Magny-les-Hameaux

La commune de Magny-les-Hameaux a la volonté de promouvoir les déplacements à vélo sur sa commune.

Dans ce cadre, elle avait effectué une première demande d'aide en 2019, qui a permis d'installer 20 arceaux. La commune a consulté ses habitants afin de savoir si de nouveaux arceaux méritaient d'être installés. Suite aux réponses des habitants, la commune souhaite installer 16 arceaux vélos sur les sites

stratégiques de la commune (écoles, aire de jeux, commerces, poste) et ainsi favoriser la pratique du vélo par ses habitants dans leurs déplacements quotidiens.

Cette acquisition s'élève à un montant global de 1291,84€ H.T.

- Taux de subvention : 50 %
- Montant de subvention du Parc : 645,92 €

Il est précisé que les modèles des arceaux vélos sur les 2 communes sont différents.

Adopté à l'unanimité

9. Attribution des aides validées par la commission restreinte *Education à l'Environnement* du 15 février 2022

Ecole maternelle Pré-Gallot des Essarts-le-Roi

L'ensemble des classes de l'école maternelle s'engage dans la réalisation d'un jardin pédagogique dans la cour de l'école. La réalisation d'espaces potagers, la création de jardinières, la réalisation d'un hôtel à insectes et un travail d'observation s'inscrivant dans la durée permettront de sensibiliser les élèves à la biodiversité. La réalisation des diverses installations se fera à l'aide de matériaux recyclés et permettra également d'aborder des notions de développement durable.

Le tableau ci-dessous, détaille les demandes faites par chacune des cinq classes. Les subventions attribuées doivent permettre de contribuer au financement des interventions pédagogiques réalisées par plusieurs intervenants (associations Ville Verte et Ressourc&vous) ainsi que l'achat de matériel et d'ouvrages pédagogiques.

Projet	Effectifs	Montant subvention (T.T.C.)
Classe de PS-GS	24	326.58 €
Classe de PS-GS	23	141.64 €
Classe de PS-MS	26	96.26 €
Classe de MS-GS	24	408.00 €
Classe de PS-MS	26	381.70 €
TOTAL		1354.18 €

Il est précisé que le taux de subvention est de 80% plafonné à 500 € par école.

Adopté à l'unanimité

Ecole maternelle de Cernay-la-Ville

Dans le cadre du projet d'école axé sur l'éducation au développement durable et à l'éco-citoyenneté, les deux classes de l'école maternelle s'engage dans la réalisation d'un jardin pédagogique dans la cour de l'école. La réalisation d'espaces au jardin (carrés et bacs), les plantations et semis, la réalisation d'un hôtel à insectes à l'aide de matériaux recyclés et la réalisation d'ateliers pédagogiques permettront de sensibiliser les élèves à la biodiversité.

Le tableau ci-dessous, détaille les demandes faites par chacune des deux classes. Les subventions attribuées doivent permettre de contribuer au financement des interventions pédagogiques réalisées par plusieurs intervenants (associations Ville Verte et la Maison des insectes).

Projet	Effectifs	Montant subvention (T.T.C.)
Classe de PS-MS	26	476,66 €
Classe de PS-GS	26	476,66 €
TOTAL		953,32 €

Adopté à l'unanimité

Monsieur Yvan LUBRANESKI précise que sera organisée une opération de nettoyage des déchets en partenariat avec Trash spotter (appli Action déchet) : week end des 14/15 ou 21/22 mai. Le lieu sera confirmé ultérieurement.

10. Attribution des aides validées par la commission restreinte *Développement économique et Energie* du 23 février 2022

AIDE 5.5 – Lutte contre la pollution lumineuse : Rénovation de l'éclairage public à Bonnelles
Changement de 30 lanternes boules pour terminer la rénovation du secteur des Hauts du Parc + 5 horloges astronomiques à remplacer. Recommandations pour test 2 700K et ~20W (ou 37W maxi).

- Devis total : 8 997,70€ HT
- Aide PNR à 70% = 6 298,39€

AIDE 5.1/2 - CEP (contrat en énergie partagée) Jouars-Pontchartrain

Adhésion à l'ALEC SQY pour les années 2021 2022 2023. Mission suivi du patrimoine bâti

Adhésion = 565,80 € / an

Mission patrimoine = 7 072,50 € / an

Montant éligible à l'aide du Parc : 22 941,90 – 1 000 = 21 941,90€ (soit 7 341,96€/an)

- Aide du Parc 50% (plafonné à 3 500€/an) = 10 500€ pour 3 ans soit 3 500€/an

Adopté à l'unanimité

11. Validation des aides attribuées par la commission restreinte *Culture* du 28 février 2022

Salon du livre de Chevreuse

Il s'agit d'un rendez-vous récurrent depuis 20 ans au sein du PNR, organisé pour la promotion de la littérature notamment auprès des jeunes. Il s'articule autour du prix littéraire Michel Tournier organisé avec les bibliothèques locales et dont les enfants constituent le jury. Les auteurs sélectionnés interviennent ensuite dans les classes. Une journée de salon mêlant signatures et ventes de livres avec les libraires locaux clôt le processus.

Il est proposé au comité syndical d'approuver la subvention de **3.000 euros** à l'association Lireval pour contribuer à la tenue des rencontres d'auteurs prévues dans les écoles des 10 communes de la CCHVC ainsi que celles de Boullay-les-Troux, Cernay-la-Ville, Magny-les-Hameaux et Rochefort-en-Yvelines en mars avril 2022 (dates non fournies). Cette subvention ne sera versée que sur service fait ou au prorata des réalisations dans les écoles (justificatifs à l'appui), et sous réserve la fourniture par l'association d'un budget équilibré.

Festival Jazz à toute heure

Lui aussi est un rendez-vous récurrent au sein du PNR, organisé avec les communes pour la promotion de spectacles musicaux de qualité au sein des villages du Parc. Pour cette 23ème édition les concerts se dérouleront dans les communes de Bonnelles/Bullion, Clairefontaine-en-Yvelines, Gif-sur-Yvette, Le Mesnil-Saint-Denis, Lévis-Saint-Nom, Les Molières, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Rémy-lès-Chevreuse. En plus de ces rendez-vous une journée sera consacrée à l'accueil des scolaires.

Il est proposé au comité syndical d'approuver la subvention de **8.000 euros** à l'association Jazz à toute heure pour la réalisation des 4 concerts scolaires prévus le 8 avril pour les écoles des communes partenaires du festival. 2000 enfants pourront être accueillis. Cette subvention ne sera versée que sur

service fait ou au prorata des concerts réalisés et sous réserve de la fourniture par l'association d'un budget équilibré.

Adopté à l'unanimité